Procès-verbal de la séance tenue le mardi 30 mars 2021, à 19 h 30, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100-945, avenue Wolfe à Québec et sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président (Teams)

Mathieu BARBEAU — Parent (Teams)

Patricia BERNARD — Communauté (Teams)

Sébastien BOUCHER — Parent (Teams)

Cassandra BUI — Communauté (Teams)

Martin CORBEIL — Parent (Teams)

Magalie DESCHÊNES — Personnel professionnel (Teams)

Sonia FALARDEAU — Personnel soutien (Teams)

Émilie FOURNIER — Communauté (Teams)

Marie des Neiges GENEST — Communauté (Teams)

Vicky LAMONTAGNE — Personnel cadre (Teams)

Guy LANGLOIS — Personnel enseignant (Teams)

Daniel LEMELIN — Directeur d'établissement (Teams)

Sébastien POMERLEAU — Parent (Teams)

Claudie ST-HILAIRE — Communauté (Teams)

Christian PLEAU — Directeur général (Teams)

Mélanie CHAREST — Directrice du Service du secrétariat général et des communications (Teams)

ABSENCES

Geneviève BUSSIÈRES — Personnel cadre sans droit de vote

INVITÉS

Julie AUBIN — Directrice du Service des ressources matérielles

Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

Josée CLOUTIER — Directrice du Service des technologies de l'information

Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines

Guillaume MÉTIVIER — Directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

Ginette PAQUIN - Environnementaliste

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 30 mars 2021.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 054-20-21

Il est proposé par Martin Corbeil, appuyé par Sonia Falardeau d'adopter l'ordre du jour qui suit :

- Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration conflits d'intérêts.
- 2. Intervention du public
 - 2.1. Boisé Rochebelle/Tramway.
- Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire tenue le 23 février 2021;
 - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance du 23 février 2021.
- 4. Correspondance et documents informatifs
- 5. Rapports
 - 5.1. Rapport du président du Conseil d'administration;
 - 5.2. Rapport du directeur général du Centre de services scolaire des Découvreurs;
 - 5.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
 - 5.4. Rapport du Comité de vérification;
 - 5.5. Rapport du Comité des ressources humaines.
- 6. Affaires reportées pour prise de décision
- 7. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 7.1. Budget d'investissement 2021-2022 Adoption;
 - 7.2. Structure administrative 2021-2022 Adoption Lancement de consultation;
 - 7.3. Calendrier FP et FGA 2021-2022 Adoption;

- 7.4. Politique expulsion des élèves Lancement de consultation;
- 7.5. Politique EHDAA Lancement de consultation.
- 8. Présentation sans prise de décision période réservée aux invités, directions de services
 - 8.1. État de situation financière du budget d'investissement 2020-2021;
 - 8.2. Présentation du nouveau Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.
- 9. Affaires et questions diverses
 - 9.1. Période de questions et tableau des suivis.
- Dossiers à huis clos
 - 10.1. Conférence de règlement à l'amiable Dossier Cap Idéal.
- 11. Levée de la séance

1.3. DÉCLARATION CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune

2.0 INTERVENTION DU PUBLIC

2.1. BOISÉ ROCHEBELLE/TRAMWAY – GINETTE PAQUIN

Madame Paquin souhaite informer le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs de ses inquiétudes en lien avec la coupe d'arbres dans le boisé Rochebelle depuis 2019 jusqu'à il y a un an en mars 2020 par Bell Canada.

Elle informe également de la coupe probable d'arbres supplémentaires en vue de la construction du tramway et d'une piste cyclable.

Madame Paquin mentionne les biens-faits de la conservation du boisé Rochebelle pour l'environnement ainsi que tous les avantages de celui-ci pour les citoyens.

Elle demande au Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs de faire tout en son pouvoir pour conserver l'écosystème du boisé.

Elle demande également aux membres du Conseil d'administration s'il est possible de la tenir informée des développements futurs dans le dossier du Tramway et par le fait même, de la coupe d'arbres dans le boisé Rochebelle.

3.0 PROCÈS-VERBAL

3.1. SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 23 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I -13.3);

Il est proposé par Martin Corbeil, appuyé par Vicky Lamontagne et résolu unanimement :

- 1) DISPENSER la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 23 février 2021:
- **2) ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 23 février 2021 tel qu'il a été rédigé.

3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 23 FÉVRIER 2021

Le directeur général du Centre de services scolaire des Découvreurs mentionne qu'il n'y a aucun suivi au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 février 2021.

4.0 CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

La secrétaire générale mentionne qu'il n'y a aucun dépôt de correspondance et de documents informatifs.

5.0 RAPPORTS

5.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stéphane Lapierre constate qu'il n'y a pas beaucoup de caméras d'ouvertes en cette séance ordinaire du 30 mars 2021.

Il tient à mentionner que bien qu'il n'y ait pas d'obligations légales à ouvrir sa caméra pendant les séances du Conseil d'administration, il

C.A. 055-20-21

apprécierait voir davantage de membres. Il mentionne que c'est un commentaire qui revient souvent dans les sondages complétés après chaque séance.

Il demande également aux présidents des Comités de préciser davantage leurs rapports afin de mieux comprendre la teneur de leurs séances de travail. Il mentionne que tous les membres du Conseil d'administration ont la possibilité d'assister aux séances des Comités et les invite à discuter des sujets qui les interpellent lors de ces réunions.

5.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

Christian Pleau informe les membres du Conseil d'administration de l'avancement du dossier du Tramway. Il mentionne que le Centre de services scolaire des Découvreurs est tributaire des décisions gouvernementales.

Il mentionne que lors de la dernière sortie du premier ministre à ce sujet, une entente est intervenue entre le ministère des Transports et la Ville de Québec.

Il tient à préciser que depuis cette sortie, nous n'avons eu aucune confirmation de l'entente du nouveau tracé du Tramway. Il mentionne que selon toute vraisemblance, le tracé devrait être maintenu sur le campus de l'école secondaire De Rochebelle.

Il informe que dès la confirmation du tracé, lors de la sortie du décret, nous trouverons la meilleure entente possible pour le réaménagement des infrastructures sportives et la sécurité des élèves.

5.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Martin Corbeil informe le Conseil d'administration que le Comité de gouvernance et d'éthique s'est rencontré le 15 mars 2021.

Il mentionne que le Comité a discuté de la formation obligatoire des membres des conseils d'établissement. Il précise que neuf (9) écoles ont déjà envoyé leur formulaire d'achèvement de la formation.

Le Comité de gouvernance et d'éthique a élaboré un plan qui sera déposé au prochain Conseil d'administration, pour s'assurer de la vérification de l'achèvement de ladite formation.

Ce plan consiste à l'élaboration d'une formation à l'intention des présidences des Conseils d'établissement et directions d'établissement et centre qui introduit le contenu formatif des fiches dès le début de l'année scolaire. Cette formation doit avoir pour objectif de familiariser les participants avec les fiches du MEQ en lien avec les travaux prévus au calendrier des réunions des conseils d'établissements et des centres.

À la fin de cette formation, les participants doivent être en mesure de relier les points traités à l'ordre du jour avec les fiches correspondantes afin de guider les membres des conseils dans leur préparation.

Il en profite également pour mentionner aux membres que la prochaine rencontre du Comité de gouvernance et d'éthique aura lieu le 19 avril 2021.

5.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Marie des Neiges Genest informe le Conseil d'administration que le Comité de vérification ne s'est pas rencontré à la rencontre prévue le 24 mars 2021.

La rencontre n'a pas eu lieu dû à l'annonce de la tenue d'une séance du Conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale le 7 avril 2021.

Elle en profite également pour mentionner aux membres que la prochaine rencontre du Comité de vérification aura lieu le 21 avril 2021.

5.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Magalie Deschênes informe le Conseil d'administration que le Comité des ressources humaines s'est rencontré le 23 mars 2021.

Elle mentionne que le Comité a discuté des mandats de la direction générale. Lors de cette rencontre, le directeur général, Christian Pleau a fait un historique de l'attribution des objectifs de travail, des attentes signifiées ainsi que des outils d'évaluations qui étaient en place lors des séances du Conseil des commissaires.

Elle précise que lorsque le Conseil des commissaires était en place, les objectifs de travail étaient déterminés surtout par le *Plan d'engagement vers la réussite*, mais aussi par le ministère de l'Éducation du Québec.

Le Conseil des commissaires présentait aussi à la fin de l'année, un bilan où on y faisait une reddition de comptes du travail effectué. Par la suite, il se réunissait à huis clos pour discuter du bilan de la direction générale.

Elle mentionne que le Comité des ressources humaines désire laisser au Conseil d'administration le soin de faire l'évaluation du travail de la direction générale et de déterminer en début d'année les objectifs de travail qui devraient être fixés.

Elle mentionne qu'un document de la Fédération des centres de services scolaires sera déposé pour aider le Comité des ressources humaines à mettre en place un processus pour effectuer ce travail.

Le Comité des ressources humaines recommande de garder le statu quo concernant ce dossier, tout en y ajoutant une rétroaction écrite à la fin de l'année afin d'assurer une saine gestion.

Elle mentionne que le comité a fait une proposition pour l'ajout d'une question dans le sondage concernant les attentes des membres du Conseil d'administration envers la direction générale.

Finalement, elle informe les membres du Conseil d'administration qu'Émilie Fournier a présenté un point qui la préoccupe au Comité des ressources humaines, c'est-à-dire, la question de la diversité. Elle invite le Conseil d'administration à réfléchir à la place de la diversité au Centre de services scolaire des Découvreurs. Elle aimerait avoir une discussion organisée à ce propos afin de pouvoir intervenir intelligemment selon les réflexions données.

6.0 AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

La secrétaire générale mentionne qu'il n'y a aucune affaire reportée pour prise de décision pour la séance ordinaire du 30 mars 2021.

7.0 AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

7.1. BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021-2022 - ADOPTION

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ I-13.3);

CONSIDÉRANT que l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ I-13.3) prévoit que le Centre de services scolaire des

Découvreurs doit adopter et transmettre au ministre, avant la date et dans la forme que ce dernier détermine, son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire suivante;

CONSIDÉRANT que l'article 278 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ I-13.3) prévoit que le Centre de services scolaire des Découvreurs doit, avant d'adopter son budget, donner un avis public d'au moins 15 jours qui indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil d'administration à laquelle sera examiné ledit budget;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans le journal local et sur le site internet en date du 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le budget d'investissement pour l'année 2021-2022 à cette période pour permettre le démarrage de certains projets avant l'ouverture des classes en septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse des projets par le Service des ressources matérielles et les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif de gestion ayant eu lieu le 10 mars 2021;

Il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Daniel Lemelin et résolu unanimement :

- 1) ADOPTER le Budget d'investissement 2021-2022 au montant de 3 361 691\$ déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 056-20-21;
- 2) TRANSMETTRE le Budget d'investissement 2021-2022 au ministère de l'Éducation du Québec dans la forme prescrite pour ce dernier:
- 3) AUTORISER le directeur général du Centre de services scolaire des Découvreurs à procéder à la réalisation des projets en investissement pour les travaux de réfection et de transformation des actifs (immeubles) et à l'achat de mobilier, appareillage et outillage pour l'année 2021-2022, pour un montant de 3 361 691 \$ tel que détaillé dans le Budget d'investissement 2021-2022;
- 4) AUTORISER le directeur général à procéder aux appels d'offres nécessaires à la réalisation des projets en investissement pour les travaux de réfection et de transformation des bâtiments (immeubles) et à l'achat de mobilier, appareillage et outillage pour l'année 2021-2022;

C.A. 056-20-21

- 5) AUTORISER le directeur général à octroyer les contrats au plus bas soumissionnaire conforme à la suite des appels d'offres nécessaires à la réalisation des projets en investissement pour les travaux de réfection et de transformation des bâtiments (immeubles) et à l'achat de mobilier, appareillage et outillage pour l'année 2021-2022;
- **6) MANDATER** le directeur général à soumettre au Conseil d'administration, un rapport d'étape sur la réalisation des projets autorisés par la présente résolution.

7.2. STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2021-2022 - LANCEMENT DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT les prescriptions du Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (RLRQ, c. I-13.3, a. 451);

CONSIDÉRANT que l'article 133 du *Règlement déterminant certaines* conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (RLRQ, c. I-13.3, a. 451) prévoit qu'une consultation pour chaque association de cadres doit être tenue dans un délai d'au moins 30 jours avant l'adoption de la structure administrative, à moins que le Centre de services scolaire et les associations de cadres n'en conviennent autrement;

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Cassandra Bui et résolu unanimement :

- 1) LANCER en consultation la structure administrative des établissements (écoles et centres) et des services pour 2021-2022 auprès des associations suivantes, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 057-20-21 :
 - a) Association québécoise des cadres scolaires;
 - b) Association québécoise du personnel de direction des écoles;
 - Regroupement des directions d'école du Centre de services scolaire des Découvreurs;
- 2) DÉTERMINER que la période de consultation s'échelonnera du 31 mars au 21 avril 2021, aux fins d'une adoption de la structure

C.A. 057-20-21

administrative finale 2021-2022 par le Conseil d'administration lors de la séance régulière du 27 avril 2021.

7.3. CALENDRIERS FP ET FGA 2021-2022 - ADOPTION

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 23 du *Régime* pédagogique de la formation générale des adultes (RLRQ c. I--13.3, r.9);

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 15 du *Régime* pédagogique de la formation professionnelle (RLRQ c. I- 13.3, r.10);

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des Syndicats de l'enseignement des Deux-Rives;

Il est proposé par Magalie Deschênes, appuyée par Sébastien Pomerleau et résolu unanimement :

- ÉTABLIR le calendrier de la formation professionnelle pour le Centre de formation professionnelle Marie-Rollet pour l'année scolaire 2021-2022, déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 058-20-21;
- 2) ÉTABLIR le calendrier de la formation professionnelle pour le Centre de formation professionnelle Maurice-Barbeau pour l'année scolaire 2021-2022, déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 058-20-21:
- 3) ÉTABLIR le calendrier de l'éducation des adultes pour le Centre d'éducation des adultes le Phénix pour l'année scolaire 2021-2022, déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 058-20-21;
- 7.4. POLITIQUE RELATIVE À L'INSCRIPTION DE L'ÉLÈVE DANS UNE AUTRE ÉCOLE OU À SON EXPULSION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS DANS LE CADRE D'UNE MESURE DISCIPLINAIRE LANCEMENT DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT les prescriptions des articles 96.27 et 242 de *la Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

C.A. 058-20-21

CONSIDÉRANT le souhait du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs de revoir la *Directive concernant l'expulsion de l'élève de l'école secondaire et de la Commission scolaire* présentement en vigueur et adopté par la direction générale le 8 décembre 1999;

CONSIDÉRANT que préalablement à l'adoption du projet de *Politique* relative à l'inscription de l'élève dans une autre école ou à son expulsion du Centre de services scolaire des Découvreurs, dans le cadre d'une mesure disciplinaire, le Conseil d'administration souhaite consulter le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et le Comité de parents;

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Daniel Lemelin et résolu unanimement :

- 1) LANCER en consultation le projet de Politique relative à l'inscription de l'élève dans une autre école ou à son expulsion du Centre de services scolaire des Découvreurs dans le cadre d'une mesure disciplinaire auprès des comités suivants, lequel document est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 059-20-21:
 - a) Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du Centre de services scolaire des Découvreurs;
 - b) Comité de parents;

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Stéphane Lapierre, d'amender la proposition principale numéro un (1) et d'ajouter ce qui suit, la proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité :

- c) CPEC (consultation et retour de consultation par écrit uniquement);
- d) CRT professionnel (consultation et retour de consultation par écrit uniquement);
- e) CRT soutien (consultation et retour de consultation par écrit uniquement);

C.A. 059-20-21

- 2) DÉTERMINER que la période de consultation s'échelonnera du 31 mars au 12 mai 2021, aux fins d'une adoption du projet de Politique relative à l'inscription de l'élève dans une autre école ou à son expulsion du Centre de services scolaire des Découvreurs, dans le cadre d'une mesure disciplinaire par le Conseil d'administration lors de la séance régulière du 25 mai 2021.
- 7.5. POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS LANCEMENT DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 235 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3);

CONSIDÉRANT le souhait du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs de revoir la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage* présentement en vigueur et adoptée par le Conseil des Commissaires le 28 mars 2000;

CONSIDÉRANT que préalablement à l'adoption du projet de *Politique* relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage du Centre de services scolaire des Découvreurs, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage doit être consulté;

Il est proposé par Cassandra Bui, appuyée par Mathieu Barbeau et résolu unanimement :

- 1) LANCER en consultation le projet de Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage du Centre de services scolaire des Découvreurs auprès du comité suivant, lequel document est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 060-20-21 :
 - a) Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du Centre de services scolaire des Découvreurs;
- 2) DÉTERMINER que la période de consultation s'échelonnera du 31 mars au 21 avril 2021, aux fins d'une adoption du projet de Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et

C.A. 060-20-21

d'apprentissage du Centre de services scolaire des Découvreurs par le Conseil d'administration lors de la séance régulière du 25 mai 2021.

8.0 PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION - PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

8.1. ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020-2021

La directrice du Service des ressources matérielles, Julie Aubin, dépose l'état de situation financière du budget d'investissement 2020-2021.

8.2. PRÉSENTATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE

La directrice du Service du secrétariat général et des communications, Mélanie Charest, dépose ce projet de *Règlement* afin que les membres puissent en prendre connaissance en spécifiant qu'il est prévu être adopté dans un délai de 45 jours.

9.0 AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

10.0 DOSSIER À HUIS CLOS

10.1. CAP IDÉAL - CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE

C.A. 060 (a)-20-21

Il est proposé par Stéphane Lapierre et résolu unanimement :

1) DÉCRÉTER à 22h18 un huis clos;

C.A. 060 (b)-20-21

Il est proposé par Stéphane Lapierre et résolu unanimement :

1) LEVER à 22h30 le huis clos.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un dossier litigieux qui demeure à être entendu par la Cour supérieure;

CONSIDÉRANT que les parties à ce litige souhaitent participer à une Conférence de règlement à l'amiable qui aura lieu le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs prévoit que le règlement d'un litige dont le montant est de 100 000 \$ et plus appartient au Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que lors de cette Conférence de règlement à l'amiable, la direction générale qui représentera le Centre de services scolaire des Découvreurs devra avoir un mandat clair afin de pouvoir prendre la meilleure décision qui s'impose dans l'intérêt du Centre de services si une offre de règlement était proposée;

C.A. 061-20-21

Il est proposé par Vicky Lamontagne, appuyée par Guy Langlois et résolu unanimement :

- 1) MANDATER le président du Conseil d'administration à participer à la Conférence de règlement à l'amiable avec le directeur général le 3 mai 2021;
- 2) AUTORISER le président du Conseil d'administration à prendre toutes les décisions qui s'imposent dans l'intérêt du Centre de services scolaire si une offre de règlement était proposée, et ce, au nom du Conseil d'administration;
- 3) MANDATER la direction générale à faire un retour concernant l'issue de la Conférence de règlement à l'amiable du 3 mai 2021 lors de la séance régulière du Conseil d'administration du 25 mai 2021:

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 062-20-21

Il est proposé par Sonia Falardeau appuyée par Marie des Neiges Genest et résolu unanimement de lever la séance ordinaire du Conseil d'administration du 30 mars 2021.

Il est 22h36 le 30 mars 2021.

Le président,

La secrétaire générale,

éphane Lapierre

Mélanie Charest